



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3356

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco et Pépinière Cap Nord ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3356**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco et Pépinière Cap Nord ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, notamment, à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des Conférences territoriales des maires (CTM) via un réseau de "développeurs économiques".

II - Objectifs

L'animation économique de proximité permet d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des entreprises, qu'il s'agisse de la Métropole (implantation, extension ou relocalisation, environnement urbain, opérations d'aménagement ou de requalification des zones d'activités, projets liés aux déplacements, aux économies d'énergie, à l'innovation ou aux relations internationales, etc.) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (chambres consulaires, Région Auvergne-Rhône-Alpes, pôles de compétitivité, etc.).

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite apporter son soutien aux associations Espace Carco et Pépinière Cap Nord, ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne, qui mettent en œuvre une mission d'animation économique.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018 et bilan de l'animation économique territoriale

La Métropole s'appuie sur un réseau de 13 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement ou de retournement.

La Métropole assume directement l'animation économique territoriale sur 8 territoires : Lyon 2° et 7°, Lyon 3° et 6°, la CTM Lômes et Coteaux du Rhône, la CTM Portes du Sud, la CTM Val de Saône, la CTM Porte des Alpes, la CTM Val d'Yzeron et la CTM Ouest Nord.

La Ville de Lyon assure l'animation économique territoriale sur 2 territoires : Lyon 5° et 9° et Lyon 8°.

L'association Espace Carco a souhaité prendre en charge la CTM Rhône Amont, l'association Pépinière Cap Nord, la CTM Plateau Nord ainsi que Lyon 1er et 4°, et enfin la Commune de Villeurbanne, le territoire de Villeurbanne.

Par délibération n° 2018-2626 du Conseil du 16 mars 2018, la Métropole a attribué à ces différentes structures, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 210 000 € pour leurs programmes d'actions 2018 respectifs au titre de l'animation économique de proximité.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- 1 500 rendez-vous individuels avec des entreprises de la Métropole, dont 500 ciblées sur des entreprises à fort enjeu (principaux employeurs des territoires, entreprises de taille intermédiaire (ETI) indépendantes, petites et moyennes entreprises (PME) en fort développement, start-up, etc.),
- 69 pépites (PME à très fort potentiel de croissance) ont été labellisées,
- 1 000 problématiques spécifiques ont été traitées (projet d'implantation ou de relocalisation, problématiques d'environnement urbain ou d'urbanisme, lien avec des pôles de compétitivité ou des financeurs potentiels, mise en place de services collectifs aux salariés, etc.),
- un suivi spécifique a été assuré sur des dossiers de reconversion industrielle importants,
- 100 rendez-vous ont eu lieu avec les Communes de la Métropole pour échanger sur les questions de développement économique local.

IV - Programmes d'actions pour 2019 de l'animation économique territoriale

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2019 et les indicateurs associés sont les suivants :

- accompagner au moins 1 400 entreprises dont 500 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), et pépites potentielles (PME en hyper croissance),
- renforcer les échanges Métropole - Communes en organisant 100 points réguliers avec les Communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale et en participant à l'organisation d'une CTM dédiée à l'animation économique territoriale,
- réguler l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique sur chaque CTM réunissant la Métropole, les Communes et les acteurs du développement économique (Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne et Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, notamment),
- par l'expertise ainsi acquise du territoire et des entreprises, alimenter la stratégie de développement économique de la Métropole et relayer celle-ci auprès des acteurs économiques du territoire.

Pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2019 respectifs, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer des subventions, identiques à celles attribuées en 2018, d'un montant global de 210 000 € réparti comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Espace Carco au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Rhône Amont,
- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Plateau Nord, ainsi que Lyon 1er et 4^e,
- une subvention de fonctionnement de 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 80 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son action d'animation territoriale Rhône Amont,
- 80 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord pour son action d'animation territoriale Plateau Nord, ainsi que Lyon 1er et 4^e,
- 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne pour son action d'animation territoriale Villeurbanne,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations suivantes : Espace Carco et Pépinière Cap Nord, ainsi qu'avec la Commune de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 210 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.